

**BASSIN DE VIE DE CANNES-GRASSE-ANTIBES****COMPTE-RENDU DE LA REUNION TERRITORIALE DU 23/05/2016 A SOPHIA ANTIPOLIS**

**Objectif :** analyser la situation actuelle en matière de répartition des compétences climat, air, énergie, et de financements croisés, en amont de l'écriture de la CTEC.

**Présents à la réunion**

Prénom Nom	Collectivité
Benoît ALBIN	Ville de Cannes
Laurent CHEVALIER	Ville de Cannes
Fanny FAUCON	Ouest 06
Fabrice FAYNET	Département des Alpes Maritimes
Charlène RONDA	Département des Alpes Maritimes
Aurélien CHARTIER	Département des Alpes Maritimes
Benoît FERRY	CA Sophia Antipolis
Alexandre VEYRADIER	CA Sophia Antipolis
Carine GIOVINAZZO	Ville de Grasse
Julien JAMET	CA Pays de Grasse
Laurent LE NY	PNR des Préalpes d'Azur
Noémie SAMSON	CA Pays de Lérins
Katia TORELLI	CA Pays de Grasse
Marion KOBER	UNIVALOM
Jean-Michel GRAILLAT	ADEME
Florence PERON	Air PACA
Catherine RETORE	Région PACA
Gilles VRAIN	Agence Mars
Jean LECROART	Artelia

**Benchmark thématique des actions existantes : qui fait quoi ?**

Thématique	Collectivité	Actions <i>(Liste non exhaustive : aperçu de qui fait quoi selon les types de collectivités)</i>
<b>Réhabiliter les bâtiments et réduire la précarité énergétique</b>	Communes / EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réhabilitation de bâtiments publics (exemplarité).</li> <li>&gt; OpeNRJ : plateforme de données mettant en libre accès les données de consommation énergétique des bâtiments (CASA).</li> <li>&gt; Projet Grid teams : installation de compteurs intelligents pour sensibiliser les usagers à l'efficacité énergétique (Ville de Cannes).</li> <li>&gt; Télégestion de l'éclairage public (Cannes).</li> <li>&gt; Projet de plateforme territoriale de la rénovation énergétique (6 communes de la CASA, CAPG, Pays de Lérins).</li> <li>&gt; CEP (CASA ; Ville de Grasse ; en projet sur la CAPG).</li> <li>&gt; PPP de la Ville de Grasse pour l'éclairage public prévoyant une réduction de la consommation d'énergie de 39% sur 20 ans.</li> </ul>
	Territoires de projet	
	Département	
<b>Adapter le territoire au changement climatique</b>	Communes / EPCI	
	Territoires de projet	> SAGE de la Siagne.
	Département	> Projet de création d'un EPTB à l'échelle du Département des Alpes-Maritimes ; dans un contexte de forte implication du Département sur la gestion intégrée des ressources en eau (études volumes prélevables notamment).



Thématique	Collectivité	Actions <i>(Liste non exhaustive : aperçu de qui fait quoi selon les types de collectivités)</i>
<b>Promouvoir le mix énergétique et développer les énergies renouvelables</b>	Communes et EPCI	> Mise en place de projets de développement des EnR sur le patrimoine public (exemplarité) : chaudières bois, panneaux PV, etc. > Schéma de développement des énergies renouvelables pour accompagner la structuration des filières EnR (Ouest 06).
	Territoires de projet	> Accompagnement de la structuration de la filière bois (PNR des Préalpes d'Azur).
	Département	
<b>Promouvoir l'économie circulaire</b>	Communes et EPCI	> Opération "Performance Globale " d'UPE 06 (Union Patronale des Entreprises des Alpes-Maritimes) : programme RSE d'accompagnement de PME (CASA partenaire). > Travaux sur les éco-matériaux conduit par la CASA (CARMA). > Démarche collective de réflexion pour la mise en place d'actions en faveur des acteurs de l'ESS (Ouest 06). > Communication sur les jardins partagés : mise en place d'un outil de communication capitalisant et valorisant les initiatives (Ouest 06).
	Territoires de projet	> Accompagnement de la structuration des circuits courts (PNR des Préalpes d'Azur).
	Département	
<b>Gestion des déchets</b>	Communes et EPCI	> Actions du syndicat mixte UNIVALOM.
	Territoires de projet	
	Département	
<b>Maîtriser l'urbanisation</b>	Communes et EPCI	> Travaux en cours pour l'élaboration d'un guide pour intégrer les critères et enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme (Ouest 06).
	Territoires de projet	
	Département	
<b>Mobilité</b>	Communes et EPCI	> Diverses actions visant le développement des mobilités douces (Cannes par exemple : subvention de l'achat de vélos électriques, aménagement de pistes cyclables, etc.). > TCSP (CAPL). > Mise en place en cours d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques (Ouest 06). > Projet de coopération des autorités organisatrices des transports en vue d'améliorer l'offre sur le territoire (Ouest 06). > Etude sur la logistique urbaine (Ouest 06), dont les recommandations sont mises en œuvre par les collectivités (exemple : optimisation de la logistique urbaine sur le dernier km).
	Territoires de projet	
	Département	
<b>Lutter contre la pollution de l'air</b>	Communes et EPCI	> CA Pays de Lérins et Ville de Cannes lauréats de l'appel à projet "Villes respirables en 5 ans".
	Territoires de projet	
	Département	



## Etat des lieux des enjeux relatifs à la rationalisation de l'action publique sur l'air, l'énergie et le climat

### Enjeux liés à la réhabilitation énergétique des bâtiments :

#### Patrimoine public :

Les actions de rénovation énergétique du patrimoine public sont portées par les communes. Les plus importantes peuvent disposer d'une ingénierie propre pour les mettre en œuvre (la Ville de Grasse dispose d'un économiste de flux). Plus souvent, cette ingénierie est mutualisée à l'échelle de l'EPCI (CASA, en projet sur la CAPG). Pour les territoires ruraux, l'appui technique disponible est plus aléatoire et diffus (PNR, SDEG, COFOR, etc.).

Ces actions bénéficient aujourd'hui de plusieurs co-financements : Département (au titre de la clause de Solidarité Territoriale), Région, ADEME, Etat, UE, etc. Le financement des CEP peut ponctuellement être soutenu par l'ADEME, mais le financement propre par la commune ou l'EPCI est le garant de la pérennisation des postes.

- Enjeu 1 : un déficit d'ingénierie publique pour la rénovation énergétique du patrimoine public, notamment en appui aux communes rurales. L'ingénierie financée par les EPCI semble être la solution la plus pérenne mais interroge la capacité des EPCI ruraux à financer des postes dédiés (« il faut fournir aux élus ruraux des projets clés en main »).
- Enjeu 2 : le maintien d'un taux de cofinancement de 80% est une condition sine qua non pour la mise en œuvre d'actions de rénovation du patrimoine public pour les communes rurales, sauf à trouver les moyens de faire des économies d'échelle.

#### Habitat :

Un projet de plateforme territoriale de la rénovation énergétique de l'habitat est en cours à l'échelle de l'Ouest 06, considéré comme le bon échelon pour mutualiser l'aide à la rénovation de l'habitat (préfiguration cofinancé ADEME / Région en coopération avec les EIE).

- Enjeu 1 : il paraît utile et pertinent de clarifier le positionnement du Département vis-à-vis du projet de plateforme territoriale de la rénovation énergétique de l'habitat, en relation avec son rôle de chef de file sur la précarité énergétique et en relation avec le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement).
- Enjeu 2 : il faut préciser dans la CTEC le positionnement des acteurs quant au développement des smart grids.

### Enjeux liés à l'adaptation au changement climatique :

Pour ce qui concerne la gestion de l'eau et des risques d'inondation, la loi est relativement claire : la compétence GEMAPI revient aux EPCI. La création (actuellement à l'étude) d'un EPTB départemental permettrait une mutualisation de l'ingénierie pour un appui technique aux EPCI, dans le cadre d'une politique cohérente d'adaptation au changement climatique. Notons par ailleurs qu'un EPTB dispose de ressources financières propres, garantissant une certaine pérennité de la structure et de ses actions.

- Enjeu 1 : mutualisation de l'ingénierie et définition d'une politique cohérente de gestion des ressources en eau et des risques d'inondation ; dans le cadre de la création d'un EPTB départemental.

### Enjeux liés à la promotion du mix énergétique et au développement des énergies renouvelables (EnR) :

- Pas d'enjeu spécifique à la thématique identifié ; en relation avec la rationalisation de l'action publique territoriale.



### **Enjeux liés au déploiement de l'économie circulaire :**

- Pas d'enjeu spécifique à la thématique identifié ; en relation avec la rationalisation de l'action publique territoriale.

### **Enjeux liés à la gestion des déchets :**

Le département du Var est un important exportateur de déchets. Les enjeux globaux (réduction des déchets et meilleure valorisation) restent les objectifs principaux des syndicats mixtes (ex : UNIVALOM).

- Enjeu : la nouvelle compétence de la Région en matière de planification de la gestion des déchets offre une opportunité pour mieux organiser le partage des données et de développer une stratégie régionale cohérente sur le sujet.

### **Enjeux liés à la maîtrise de l'urbanisation :**

- Pas d'enjeu spécifique à la thématique identifié ; en relation avec la rationalisation de l'action publique territoriale.

### **Enjeux liés à la mobilité :**

- Enjeu 1 : penser la mixité fonctionnelle (projets de pistes cyclables intégrant des enjeux tels que la végétalisation, la desserte des écoles, etc.) au-delà de l'échelle EPCI.

### **Enjeux liés à la qualité de l'air :**

- Enjeu 1 : renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, *via* une cartographie spécifique réalisée à l'échelle EPCI.

## **Enjeux transversaux**

### **Gouvernance**

Les PNR inscrivent dans leurs Chartes des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables, de filières vertes, d'efficacité énergétique, etc.

- Enjeu 1 : penser le lien entre la CTEC et les Chartes des PNR.
  - ➔ La CTEC n'a pas vocation à définir des objectifs air-énergie-climat (fonction du SRCAE / futur SRADDET) mais à optimiser l'organisation des moyens pour les atteindre. L'articulation entre la CTEC et les Chartes PNR portera donc à priori sur les moyens déployés par les PNR pour mettre en œuvre les actions air-énergie-climat prévues par ces Chartes.

Au-delà des PNR se pose la question de l'articulation entre l'ingénierie développée au sein des collectivités territoriales et l'ingénierie externe, portée par d'autres acteurs susceptibles de les appuyer dans la mise en œuvre d'actions climat air énergie (Chambres consulaires, syndicats d'énergie, CAUE, Points Info Energie, pôle de compétitivité CAP énergie, etc.)

- Enjeu 2 : clarifier l'articulation dans la CTEC entre ingénierie des collectivités territoriales et appui techniques d'acteurs plus spécialisés.

### **Gestion des données et évaluation des politiques**

- Enjeu 1 : une difficulté récurrente d'accès aux données nécessaires pour suivre et évaluer les actions air-énergie-climat (coût des données ; identification des données pertinentes ; fréquence d'actualisation pour le suivi ; manque de partage/d'échange de données, etc.).
- Enjeu 2 : un manque de moyens pour pérenniser les postes nécessaires à un suivi efficace des actions mises en œuvre (CEP, chargés de mission PCET, etc.).
- Enjeu 3 : il n'existe pas de dispositif standard d'évaluation des actions énergie-climat (des PCET en particulier). La démarche d'évaluation régulière des Chartes des PNR pourrait constituer un modèle utile en ce sens.



## **La problématique des appels à projets**

Les appels à projets constituent des opportunités d'actions pour les collectivités, mais l'absence de coordination entre ces derniers conduit à une certaine impréparation des réponses et perturbe les stratégies locales de moyen et long termes.

- Enjeu 1 : manque de clarté des démarches liées aux appels à projet (difficile de structurer des politiques à long terme dans ce cadre).
- Enjeu 2 : Au-delà des seuls appels à projet, le foisonnement actuel des financements constitue un frein aux efforts de mutualisation.

## **Synthèse des propositions de rationalisation de l'action publique territoriale par chapitre de la CTEC**

### **Données**

#### **Capitaliser et mettre à disposition les données à l'échelle régionale**

La Région joue déjà un rôle de capitalisation et de mise à disposition des données, principalement à travers trois structures :

- Le CRIGE (<http://www.crige-paca.org/>) : portail de l'information géographique destiné à capitaliser les données disponibles (toutes thématiques confondues) pour les mettre à disposition des acteurs.
- Open PACA (<http://opendata.regionpaca.fr/>) : portail des données publiques en PACA mettant à disposition les données publiques produites par les collectivités territoriales (toutes thématiques confondues).
- L'ORECA (Observatoire Régional Energie Climat Air) <http://oreca.regionpaca.fr/> ; qui traite les données air-climat-énergie pour faciliter leur prise en main par les acteurs.

#### **Propositions :**

- ✓ Maintenir la capitalisation et la mise à disposition des données utiles à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions climat air énergie à l'échelle régionale, en distinguant Energie d'une part et Air Climat de l'autre.
- ✓ Désigner des personnes référentes ayant une bonne connaissance des données disponibles pour les différentes thématiques air-énergie-climat, identifiées comme points focaux pour les collectivités territoriales en recherche de données. Une personne référente pourrait être identifiée par antenne locale de la Région.  
Dans cette perspective, la Région aurait vocation à développer une forme de « guichet unique de la donnée air énergie climat » chargé :
  - D'orienter les collectivités vers les données utiles à leur besoin.
  - D'établir des groupements de commande pour accéder collectivement à certaines données payantes (détenues par exemple par les opérateurs énergétiques tels qu'ErDF).

#### **Le rôle charnière des EPCI**

Les EPCI ont vocation à jouer un rôle d'interface entre l'échelon régional et les communes :

- En centralisant les demandes de données nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des actions air-énergie-climat (par l'EPCI ou par ses communes membres).
- En capitalisant les données utiles uniquement à l'échelle locale et en assurant la centralisation et la remontée des données utiles à capitaliser à l'échelle régionale (sur la base de typologies arrêtées dans la CTEC).

Plusieurs EPCI ont déjà mis en place des plateformes locales de capitalisation et de mise à disposition des données utiles localement.

Ce rôle charnière pourrait à priori être joué dans les territoires ruraux par les PNR, les Pays ou le Département ; les EPCI ruraux n'ayant pas toujours les moyens nécessaires pour assurer cette fonction. La CTEC pourrait prévoir des conventions de 3 ans avec les communes rurales.



## **Communication / Concertation**

Proposition : pérenniser le réseau PACA Climat autour de la mutualisation des retours d'expériences air-climat-énergie. Faire évoluer ce réseau vers une instance d'échange entre les EPCI (rôle charnière entre la Région et les Communes), la Région et les « acteurs techniques » plus thématiques et institutionnels (Chambres consulaires, ADEME, CAUE, etc.).

## **Financements**

### **Articulation SRADDET / CTEC pour orienter les financements**

Le SRADDET définira les objectifs et les orientations stratégiques régionales air-climat-énergie (entre autres). La CTEC a pour but de rationaliser l'organisation des compétences pour atteindre ces objectifs.

Proposition : la CTEC confie à la Région le rôle d'agréger et d'articuler les financements disponibles en fonction des orientations stratégiques définies par le SRADDET (logique de guichet unique). Une telle organisation permettrait de palier en partie à la problématique des appels à projet, en les orientant vers la réponse aux objectifs du SRADDET (cf. enjeux transversaux plus haut), en facilitant par ailleurs le lien entre ses orientations stratégiques et les actions plus opérationnelles mises en œuvre localement (*via* les PCET par exemple).

### **Création d'un guichet unique**

Propositions :

- Mise en place par la Région d'un guichet unique pour faciliter le financement des projets air-climat-énergie.
- Identification d'un interlocuteur unique à l'échelle départementale (antennes locales de la Région) pour aiguiller les collectivités territoriales porteuses de projet vers les financements pertinents d'une part et pour les aider dans le montage des dossiers d'autre part.

## **Ingénierie**

L'EPCI est considéré comme le meilleur échelon territorial pour mutualiser l'ingénierie technique air-énergie-climat pour deux raisons majeures :

- La pérennisation des moyens : les EPCI sont des établissements à financement propre, plus à même de pérenniser les postes (CEP par exemple) que les territoires de projet.
- La connaissance du contexte locale et le suivi des actions.